



DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Claudie RECORDON

Monsieur Bernard ESCALLE, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 17.022 du Conseil d'Administration du 10 avril 2017,
- Considérant que Madame Claudie RECORDON exerce les fonctions de Responsable Pôle Recouvrement, placée sous l'autorité de l'Adjoint au Directeur Général Adjoint "Proximité",

Donne délégation à Madame Claudie RECORDON pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, à l'exception des avenants, des actes de sous-traitance et des décisions de résiliation.
- Les correspondances échangées avec les Juridictions saisies de contentieux locatifs et procédures d'exécution.
- Les actes de désistement requis dans le cadre de la procédure de règlement amiable avec l'Etat consécutive à un retard ou à un refus de l'octroi du concours de la force publique.
- Les plans d'apurement de dettes proposés par la Banque de France dans le cadre des dossiers de surendettement.
- Les déclarations des créances dans le cadre des procédures de surendettement des particuliers et dans le cadre des procédures collectives de personnes morales titulaires de baux commerciaux.
- Les protocoles de cohésion sociale.
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son service.
- L'engagement, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.

Marseille, le 19 avril 2017

La Responsable Pôle Recouvrement


Claudie RECORDON

Le Directeur Général


Bernard ESCALLE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 27-4-2017

Signature du délégataire

